Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 035-213500978-20260915-D20260907-DE

MAIRIE DE DOMALAIN
(Ille et Vilaine)

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mardi 15 septembre 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
19	16	19
Date de la convocation		
9 septembre 2026		
AFFICHAGE/ PUBLICATION		
(en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)		
16 septembre 2026		
Pour	Contre	Abstention
19	0	0

L'an deux mil vingt-six, le 15 septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOMALAIN s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur BODIN Alexandre, Maire.
Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux, le 9 septembre 2026.

Présents : BODIN Alexandre, SUBIRY Delphine, MOREAU Sylvain, SUBIRY Jean-Yves, DUFLOS Béatrice, PANETIER Pascal, SARTONI Justine, RESTIF Isabelle, FAUCHEUX David, GUERAULT Maggy, BOUGERES Amandine, CHEVRIER Denis. DZIEDZIC Ollivier, HERVOUET Sylvie, DÉSILLE Julien, TOUCHET Maxime.

Absents excusés ayant donné procuration MENEUST Marie (pouvoir à M. Bodin,), SOREL Marie (Mme. SUBIRY Delphine), JEANNE Quentin (pouvoir à M. Subiry Jean-Yves)

Absents excusés : Néant

Absents : Néant
Secrétaire de séance : SARTONI Justine

20260907 Subvention à l'Association Rue des Arts

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la convention signée avec l'Association Rue des Arts pour l'accueil et le financement du festival culturel de 2026, il est prévu le versement par les communes de Domalain et de Saint Germain du Pinel, l'attribution d'une subvention correspondant à 0.45€ par habitant.

➢ **DECISION :**

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

- **D'attribuer** une subvention de 924.75 € (2055 habitants au 1er janvier 2026)
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant cette décision

A l'unanimité (pour : 19 ; contre : 00 ; abstention : 00)

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme,
En mairie, le 15 septembre 2026
Le Maire, M. BODIN Alexandre

MAIRIE DE DOMALAIN 35680 DOMALAIN

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de Rennes le : 16 septembre 2026
et publication et/ou notification le : 16 septembre 2026